

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1601

23 août 2006

SOMMAIRE

3i Gamesa (B&C) Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	76822	G.B.N., Global Business Network S.A., Luxem- bourg	76802
3i Gamesa (B&C) Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	76825	Gaspars', S.à r.l., Remich	76803
Aal Heffingen S.A., Luxembourg	76810	Gauthier Immobilien S.A., Luxembourg	76809
ABZ, S.à r.l., Strassen	76803	Gauthier Immobilien S.A., Luxembourg	76809
Agemat S.A., Mertert	76809	Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg	76818
Alizee Investment S.A., Luxembourg	76836	Hofipa S.A., Luxembourg	76839
Alizee Investment S.A., Luxembourg	76837	Immo Mali S.A., Luxembourg	76844
Arsaudi Benelux S.A.	76844	Immobilière One S.A., Luxembourg	76830
Artem S.A., Luxembourg	76807	Immolys S.A., Luxembourg	76838
Artem S.A., Luxembourg	76808	Kent Investment Holding S.A., Luxembourg.	76803
BDS-Lux S.A., Luxembourg	76845	Lang's Lights Luxembourg S.A., Berbourg	76809
BDS-Lux S.A., Luxembourg	76845	Madrax Properties, S.à r.l., Luxembourg	76819
BDS-Lux S.A., Luxembourg	76845	Maelux S.A., Luxembourg	76836
Bel Re S.A., Luxembourg	76839	Meca-Concept S.A., Rumelange	76806
Benetton Holding International N.V. S.A., Luxem- bourg.	76818	Mell'Inter, S.à r.l., Rodange	76816
Caton Holding S.A., Luxembourg	76806	Mell'Inter, S.à r.l., Rodange	76816
CBSM Consult, S.à r.l., Dudelange	76806	MFT, S.à r.l., Grevenmacher	76844
CD-Gest, S.à r.l., Luxembourg	76829	Moonlight Holding S.A., Luxembourg	76817
Codeja, S.à r.l., Luxembourg	76844	Moonlight Holding S.A., Luxembourg	76817
Colivry (Lux), S.à r.l., Luxembourg	76839	Moonlight Holding S.A., Luxembourg	76817
ColLife, S.à r.l., Luxembourg	76838	Nivalcon Immo S.A., Luxembourg	76838
ColTime S.à r.l. & ColLife S.à r.l., S.N.C., Luxem- bourg.	76839	Norinat, S.à r.l., Luxembourg	76802
ColTime, S.à r.l., Luxembourg	76838	Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Lu- xembourg	76802
Comptages S.A., Esch-sur-Alzette	76826	Pitesti Holding, S.à r.l., Luxembourg	76830
Concin S.A.H., Luxembourg	76817	Polyrecycle S.A., Grevenmacher	76826
Confidea, S.à r.l., Mamer	76812	Projet-Immo-Libre S.A., Luxembourg	76818
Corporate Finance Management S.A., Luxem- bourg.	76807	Real Lux, S.à r.l., Bigonville	76845
Ella, S.à r.l., Berbourg	76809	Restaurant-Pizzeria Bacchus S.A., Luxembourg ..	76817
EnerSys Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg.	76802	Royal Sunshine, S.à r.l., Luxembourg	76804
Entreprise Giersch, S.à r.l., Kahler	76803	Schneider Landschaftsbau, GmbH, Wasserbillig. .	76830
Euro Asian Investments S.A., Bertrange	76827	Syros S.A., Luxembourg	76826
Euro-Marketing, S.à r.l., Grevenmacher	76830	Tareran Properties, S.à r.l., Luxembourg	76813
Euro-Silikon, S.à r.l., Medernach	76838	Toit Pour Toi S.A., Schouweiler	76843
F.B.N. S.A., Luxembourg	76806	Topdanmark Holding S.A., Luxembourg	76845
Feria, S.à r.l., Luxembourg	76802	Triton International Invest S.A., Esch-sur-Alzette	76803
Fidilux S.A., Luxembourg	76839	Veralux, S.à r.l., Luxembourg	76826
Fiduciaire Socodit S.A., Grevenmacher	76826	Zidal Properties, S.à r.l., Luxembourg	76840
Folabin, S.à r.l., Luxembourg	76846	«Le Pain Vital» S.A., Biobrout Bäckerei Gerard, Mondorf-les-Bains	76818

**PARKER HANNIFIN BERMUDA LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple,
(anc. PARKER HANNIFIN (GIBRALTAR) HOLDING LUXEMBOURG S.C.S.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 113.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

P. Frieders

Notaire

(060285.3/212/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

EnerSys HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen

Notaire

(060287.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

G.B.N., GLOBAL BUSINESS NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.194.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(060319.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

NORINAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 61, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 106.258.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060324.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

FERIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 115.561.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 8 juin 2006 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et M. Lennart Olsson les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- M. Lennart Olsson domicilié à Vilebovägen 7A, 217 63 Malmö, Suède détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERIA, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060759.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 20.505.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06203, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(060337.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ABZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8033 Strassen, 8, rue Louis Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.558.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

U. Kensing

L'associé

(060345.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ENTREPRISE GIERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 25, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 41.808.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

L. Giersch-Beringer

L'associé

(060347.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

GASPARS', S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 70.710.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

D. Gaspar

L'associé

(060349.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

TRITON INTERNATIONAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 78.668.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060377.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ROYAL SUNSHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 117.272.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Monsieur Alphonse Oswald, économiste, demeurant à L-1870 Luxembourg, 109, Kueleberg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous forme d'une société unipersonnelle et qui sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 28 décembre 1992, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un centre de bronzage, de relaxation, de massage et d'esthétique, ainsi que la vente de tous produits de beauté.

La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, immobilières ou mobilières de nature à favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modifications des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de ROYAL SUNSHINE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associé unique, Monsieur Alphonse Oswald, prénommé, par versement en numéraire à un compte bancaire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, moyennant accord des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas, cependant, le consentement n'est pas requis lorsque des parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui vis-à-vis des tiers ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article seize ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette opération n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 19. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérant:

Monsieur Alphonse Oswald, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la comparante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Oswald, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 153S, fol. 79, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

M. Thyès-Walch.

(061454.3/233/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

76806

F.B.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.888.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06224, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour F.B.N. S.A., Société Anonyme

B. Nasr

Administrateur

(060378.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CBSM CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 34, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 103.439.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060380.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

MECA-CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.
R. C. Luxembourg B 86.093.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060386.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CATON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.068.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée CATON HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.068,

constituée par acte reçu du notaire Schwachtgen en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C n° 664 du 17 septembre 1998.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social de la société, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (en abrégé T.A.S.L., S.à r.l.) ayant son siège social 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Velle, F. Perusini, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 28CS, fol. 63, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

J. Delvaux.

(061124.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

CORPORATE FINANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.407.

Les comptes annuels établis au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société CORPORATE FINANCE MANAGEMENT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060399.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ARTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 110.844.

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ARTEM S.A., avec siège social L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.844, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains, du 20 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 161 du 24 janvier 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence d'Olivier Naudin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Révocations des anciens administrateurs Maria Custudio, Mina Aaloulou et M'Bark Boukane;
- Nomination d'un nouveau conseil d'administration;
- Révocation du commissaire aux comptes;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- Modification du pouvoir de signature et modification subséquente du quatrième alinéa de l'article 7 des statuts;
- Transfert du siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs:

1. Maria Custudio, employée, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 76, rue de l'Alzette;
 2. Mina Aaloulou, employée, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 82, rue de l'Alzette;
 3. M'Bark Boukane, employé, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 82, rue de l'Alzette;
- et leur donne décharge de leurs fonctions.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme administrateurs pour une durée de six (6) ans, en remplacement du conseil d'administration révoqué:

- Jamal Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 67B, route de Remich;
- Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare;
- Guy Bernard, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., avec siège à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté et lui donne décharge de ses fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée six (6) ans, en remplacement du commissaire révoqué:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature et par conséquent de modifier le quatrième alinéa de l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. quatrième alinéa.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de Monsieur Jamal Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à Mondorf-les-Bains.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Naudin, Ch. Demichelet, M. Akdime, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2006, vol. 470, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 juin 2006.

R. Arrensdorff.

(061603.3/218/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ARTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 110.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 juin 2006.

R. Arrensdorff.

(061604.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

AGEMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Mertert, Scheidberg.

R. C. Luxembourg B 65.566.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04451, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société AGEMAT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060403.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

LANG'S LIGHTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.

R. C. Luxembourg B 53.893.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04459, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société LANG'S LIGHTS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060423.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.

R. C. Luxembourg B 71.412.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04460, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société ELLA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060425.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

GAUTHIER IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06822, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(060778.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

GAUTHIER IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(060779.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

AAL HEFFINGEN S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 203, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 117.266.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4.
- 2.- Herr Norbert Jegen, Unternehmer, wohnhaft in D-54441 Mannebach, Schulstrasse 29.
- 3.- Herr Victor Sousa, Angestellter, wohnhaft in L-7651 Heffingen, 26A, am Duerf.
- 4.- Herr Renato Oliboni, Privatbeamter, wohnhaft in L-4940 Bascharage, 134A, avenue de Luxembourg.
- 5.- Herr Claude Hoffmann, Promotor, wohnhaft in L-7640 Prettingen, 5A, rue de la Montagne.

Welche Komparanten den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung AAL HEFFINGEN S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den An- und Verkauf sowie die Verwertung und die Verwaltung von Immobilien jeder Art.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien sind ausschliesslich Namensaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Im Falle eines Verkaufes seiner Aktien an einen Dritten oder an einen anderen Aktionär, muss der Aktionär dem Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief seine Verkaufsabsicht mit den Bedingungen des Verkaufes mitteilen.

Eine Aktienabtretung ist nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter möglich.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat bestehend aus allen Gründungsmitgliedern. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet darunter obligatorisch die von Herrn Alois Peters.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einer drei Viertel (3/4) Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die einhundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4, sechzig Aktien	60
2.- Herr Norbert Jegen, Unternehmer, wohnhaft in D-54441 Mannebach, Schulstrasse 29, zehn Aktien	10
3.- Herr Victor Sousa, Angestellter, wohnhaft in L-7651 Heffingen, 26A, am Duerf, zehn Aktien	10
4.- Herr Renato Oliboni, Privatbeamter, wohnhaft in L-4940 Bascharage, 134A, avenue de Luxembourg, zehn Aktien	10
5.- Herr Claude Hoffmann, Promotor, wohnhaft in L-7640 Prettingen, 5A, rue de la Montagne, zehn Aktien	10
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4.
 - Herr Norbert Jegen, Unternehmer, wohnhaft in D-54441 Mannebach, Schulstrasse 29.
 - Herr Victor Sousa, Angestellter, wohnhaft in L-7651 Heffingen, 26A, am Duerf.
 - Herr Renato Oliboni, Privatbeamter, wohnhaft in L-4940 Bascharage, 134A, avenue de Luxembourg.
 - Herr Claude Hoffmann, Promotor, wohnhaft in L-7640 Prettingen, 5A, rue de la Montagne.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

5.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder als Delegierte des Verwaltungsrates zu ernennen.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: A. Peters, N. Jegen, V. Sousa, R. Oliboni, C. Hoffmann, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 juin 2006, vol. 362, fol. 23, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27. Juni 2006.

H. Beck.

(061436.3/201/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CONFIDEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8266 Mamer, 6, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.449.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060445.5//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

TARERAN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 117.268.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 juin 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TARERAN PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

b) Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.

Before us, M^e Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

here represented by Mrs Cécile Gadisseur, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy under private seal, dated 12 June 2006,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is TARERAN PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 19. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1.- The number of managers is set at two.

2.- Are appointed as managers for an unlimited period:

a) Mr Alain Heinz, director of companies, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

b) Mr Charles Meyer, chartered accountant, born in Luxembourg, on 19 April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of one manager.

3.- The address of the company is fixed at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: C. Gadsisseur, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, vol. 153S, fol. 92, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

E. Schlessner.

(061443.3/227/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MELL'INTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4805 Rodange, 37, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 26.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061409.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MELL'INTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4805 Rodange, 37, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 26.192.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061407.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MOONLIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 70.073.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04452, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société MOONLIGHT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060406.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

MOONLIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 70.073.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04453, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société MOONLIGHT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060410.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

MOONLIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 70.073.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04454, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société MOONLIGHT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060411.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

RESTAURANT-PIZZERIA BACCHUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 32, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 28.104.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060502.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CONCIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 57.998.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(060488.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BENETTON HOLDING INTERNATIONAL N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 89.124.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 mai 2006 que les personnes suivantes ont été renommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Silvano Cassano, Administrateur de sociétés, né le 18 décembre 1956 à Argenta (Italia), demeurant à Corso Moncalieri, n° 79, I-10100 Torino, Italie;
- Monsieur Giuseppe Mazzocato, Administrateur de sociétés, né le 11 août 1958 à Montebelluna (Italie), demeurant au 12, rue J. Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Monsieur Giancarlo Olgiate, Administrateur de sociétés, né le 1^{er} juin 1938 à Cadenazzo (Suisse), demeurant à Via Nassa 21, Lugano, Suisse;
- Monsieur Pier Francesco Facchini, Administrateur de sociétés, né le 4 août 1967 à Lugo Di Romagna (Italie), demeurant à Viale Monfenera n.16/C, Treviso, Italie.

Il résulte également de ladite assemblée que PricewaterhouseCoopers N.V., ayant son adresse à Amstelstation, Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, a été renommée avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060427.3/4170/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

PROJET-IMMO-LIBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 68.941.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04461, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société PROJET-IMMO-LIBRE S.A., Société Anonyme

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060428.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 37.529.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060507.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

«LE PAIN VITAL» S.A., BIOBROUT BÄCKEREI GERARD, Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 15, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 68.021.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société «LE PAIN VITAL» S.A., BIOBROUT BÄCKEREI GERARD

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060431.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

MADRAX PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 117.269.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

SECHep INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 juin 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MADRAX PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique SECHep INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

b) Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.

Before us, M^e Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

here represented by Mrs Cécile Gadisseur, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy under private seal, dated 12 June 2006,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is MADRAX PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 19. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1.- The number of managers is set at two.

2.- Are appointed as managers for an unlimited period:

a) Mr Alain Heinz, director of companies, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

b) Mr Charles Meyer, chartered accountant, born in Luxembourg, on 19 April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of one manager.

3.- The address of the company is fixed at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: C. Gadisseur, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, vol. 153S, fol. 92, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

E. Schlessler.

(061445.3/227/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

3i GAMESA (B&C) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.736.

In the year two thousand six, on the seventeenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of 3i GAMESA (B&C) HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register, under the number B 114.736 (the Company). The Company has been incorporated on 22 February 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 21, 2006.

There appeared:

1. 3i EUROPARTNERS IVB LP, a limited partnership, incorporated under the laws of the United Kingdom, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD; and

2. 3i EUROPARTNERS IVC LP, a limited partnership, incorporated under the laws of the United Kingdom, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD;

hereby represented by Mr Jacques de Patoul, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given in London, on 17 May 2006.

The appearing parties above appear in their capacity as shareholders of the Company and are hereafter designated as the Shareholders.

The proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 11,600 (eleven thousand six hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to EUR 24,100 (twenty-four thousand one hundred Euro), by way of the issue of 464 (four hundred sixty-four) new shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and CITCO (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

4. Miscellaneous;

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by EUR 11,600 (eleven thousand six hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share to EUR 24,100 (twenty-four thousand one hundred Euro) by way of the creation and issue of issue of 464 (four hundred sixty-four) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

(i) 3i EUROPARTNERS IVB LP, represented as stated here above, declares (i) to subscribe to 232 (two hundred thirty-two) new shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and (ii) to pay them up entirely by a contribution in cash in the amount of EUR 5,800 (five thousand eight hundred Euro) to be allocated to the share capital account of the Company.

(ii) 3i EUROPARTNERS IVC LP, represented as stated here above, declares (i) to subscribe to 232 (two hundred thirty-two) new shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and (ii) to pay them up entirely by a contribution in cash in the amount of EUR 5,800.41 (five thousand eight hundred Euro and forty-one cents), it being understood that (a) an amount of EUR 5,800 (five thousand eight hundred Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (b) the balance of EUR 0.41 (forty-one cents) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 11,600.41 (eleven thousand Euro and forty-one cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate, issued by CITCO BANK NEDERLAND N.V. on 17 May 2006, confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Shareholder	Number of Shares
3i EUROPARTNERS IVB LP	483
3i EUROPARTNERS IVC LP	481
Total	964

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at EUR 24,100 (twenty-four thousand one hundred Euro), divided into 964 (nine hundred sixty-four) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully paid-up and subscribed.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and CITCO (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de 3i GAMESA (B&C) HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.736 (la Société). La Société a été constituée le 22 février 2006, en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006.

Ont comparu:

1. 3i EUROPARTNERS IVB LP, une limited partnership de droit britannique, ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SE1 8XP, Royaume-Uni;

2. 3i EUROPARTNERS IVC LP, une limited partnership de droit britannique, ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SE1 8XP, Royaume-Uni;

ici représentée par Monsieur Jacques de Patoul, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Londres, le 17 mai 2006.

Les parties comparantes dénommées ci-dessus comparaissent en leur qualité d'associés de la Société et sont désignés ci-après en tant qu'Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés représentés, comme décrit ci-dessus ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre de jour, reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 11.600 (onze mille six cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 24.100 (vingt-quatre mille cent euros) par voie d'émission de 464 (quatre cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

2. Souscriptions et paiement de l'augmentation du capital social mentionnée sous le point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décrite sous le point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à CITCO (LUXEMBOURG) S.A. afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

III. Que l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 11.600 (onze mille six cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 24.100 (vingt-quatre mille cent euros) par voie d'émission de 464 (quatre cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et paiements suivants de l'augmentation du capital social mentionnée sous la seconde résolution ci-dessus comme suit:

Souscription - Paiement

(i) 3i EUROPARTNERS IVB LP, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 232 (deux cent trente-deux) nouvelles parts sociales de la Société, chacune ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) et (ii) payer ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire pour un montant de EUR 5.800 (cinq mille huit cents euros) qui seront alloués au compte de capital social de la Société.

(ii) 3i EUROPARTNERS IVC LP, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 232 (deux cent trente-deux) nouvelles parts sociales de la Société, chacune ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) et (ii) payer ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire pour un montant de EUR 5.800,41 (cinq mille huit cents euros et quarante et un cents), étant entendu que (a) un montant de EUR 5.800 (cinq mille huit cents euros) sera alloué au compte de capital social de la Société et (b) le montant restant de EUR 0,41 (quarante et un cents) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de EUR 11.600,41 (onze mille six cents euros et quarante et un cents) est par conséquent à l'entière disposition de la Société, comme en atteste un certificat de blocage, émis par CITCO BANK NEDERLAND N.V. daté du 17 mai 2006, présenté au notaire instrumentaire, confirmant la disponibilité du montant souscrit sur le compte bancaire de la Société. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
3i EUROPARTNERS IVB LP	483
3i EUROPARTNERS IVC LP	481
Total	964

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 24.100 (vingt-quatre mille cent euros), représenté par 964 (neuf cent soixante-quatre) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et à CITCO (LUXEMBOURG) S.A. à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. De Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 mai 2006, vol. 436, fol. 87, case 4. – Reçu 116 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mai 2006.

H. Hellinckx.

(062140.3/242/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

3i GAMESA (B&C) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(062141.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

POLYRECYCLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 81.513.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04464, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société POLYRECYCLE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060446.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.546.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04465, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société FIDUCIAIRE SOCODIT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060447.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

VERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 102.441.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature

Un Mandataire

(060449.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

SYROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 106.376.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature

Un Mandataire

(060456.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

COMPTAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Biever.
R. C. Luxembourg B 43.700.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060505.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

EURO ASIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 117.275.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- JOHN B. STEWART INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town,

ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 avril 2006;

2.- MARY DUGGAN LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town, ici représentée par Monsieur Daniel Phong, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 avril 2006.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées aux statuts pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de EURO ASIAN INVESTMENTS S.A. ou tout autre nom qu'ils souhaiteraient substituer.**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la détention, l'exploitation et la vente de tout bien et droit immobilier.

De plus, la société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,00), représenté par soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir, à titre de libération, des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer

tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mars à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes préqualifiées ont souscrit aux actions créées comme suit:

1.- JOHN B. STEWART INC., préqualifiée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2.- MARY DUGGAN LTD., préqualifiée, une action	1
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Les actions ont été libérées en espèces en totalité de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) JOHN B. STEWART INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town;
 - b) MARY DUGGAN LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town;
 - c) COLWYN LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
DEVELOPPEMENT CONSEIL AUDIT, S.à r.l., en abrégé D.C.A., S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.812.
4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.
5. Le siège social de la société est fixé à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué, la société JOHN B. STEWART INC., préqualifiée, laquelle pourra engager la société sous ses signatures statutaires, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, vol. 153S, fol. 92, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

E. Schlessler.

(061470.3/227/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CD-GEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 65.174.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature

Un Mandataire

(060459.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

76830

EURO-MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 75.558.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société EURO-MARKETING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060461.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

IMMOBILIERE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 87.285.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature

Un Mandataire

(060464.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

SCHNEIDER LANDSCHAFTSBAU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Wasserbillig, 59, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.461.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04470, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société SCHNEIDER LANDSCHAFTSBAU, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060466.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

PITESTI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 117.274.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eighth of June.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company PITESTI HOLDINGS LLC, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, subscribed in the register of The Delaware State Registration number 4163709, here represented by Mrs Lucinda Clifton-Bryant, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, by virtue of two proxies established on June 7th, 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular

acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PITESTI HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the City of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.00 EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.00 EUR) each.

Art. 7.

7.1. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

7.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the partner(s) within the limits as set forth by the applicable laws.

7.3. All Shares will have equal rights.

7.4. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 and 190 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. If there is only one partner, that single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. All shares have equal voting rights.

If all the partners are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five partners, the partners' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five partners, each partner may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A partner may be represented at a partners' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a partner.

Collective decisions are only validly taken insofar as partners owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the partners owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the partners.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners.

Art. 18. The liquidation of the company shall be decided by the partners' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

- 1) The first accounting year begins on the date of formation and ends on December 31st, 2006.
- 2) The first annual general meeting will meet in the year 2007.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by the company PITESTI HOLDINGS LLC, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.00 EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro (1,350.00 EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by four managers for an unlimited period:
 - Mrs Anne Delord, accountant, born in Paris (France), on February 22, 1974, with professional address in 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - Mr Max Natalini, associate, born in Pescia (Italy), on August 28, 1979, with professional address at 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, London SW1X 9BA, UK.
 - Mr Stuart Koenig, company director, born in New York (USA), on June 1, 1951, with address at 245, Sheffield Drive, Freehold, NJ 07728, USA.
 - Mr Mike Pashley, company director, born in Liverpool (UK), on February 14, 1960, with professional address in 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street London SW1X 9BA, UK.

- 2) The address of the corporation is in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PITESTI HOLDINGS LLC, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, inscrite au registre The Delaware State Registration Numéro 4163709,

ici représentée par Madame Lucinda Clifton-Bryant, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 7 juin 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre charge portant sur la propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination PITESTI HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cents euros (100,00 EUR) chacune.

Art. 7.

7.1. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

7.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés dans les limites telles que fixées par la loi applicable.

7.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

7.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les parts sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un associé pourra être représenté à une réunion des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi ou les présents statuts et que de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 18. La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par la société PITESTI HOLDINGS LLC, préqualifiée, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cent cinquante euros (1.350,00 EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants pour une durée illimitée:

- Madame Anne Delord, comptable, née à Paris (France), le 22 février 1974, avec adresse professionnelle au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Monsieur Max Natalini, associé, né à Pescia (Italie), le 28 août 1979, avec adresse professionnelle au 5th Floor, Lis-cartan House, 127 Sloane Street, London SW1X 9BA, UK.

- Monsieur Stuart Koenig, directeur de société, né à New York (USA), le 1^{er} juin 1951, avec adresse au 245, Sheffield Drive, Freehold, NJ 07728, USA.

- Monsieur Mike Pashley, directeur de société, né à Liverpool (UK), le 14 février 1960, avec adresse professionnelle au 5th Floor, Lis-cartan House, 127 Sloane Street London SW1X 9BA, UK.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Clifton-Bryant, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 75, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J.-P. Hencks.

(061467.3/216/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MAELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 74.812.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature

Un Mandataire

(060467.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ALIZEE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 88.987.

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ALIZEE INVESTMENT S.A. établie et ayant son siège à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.987, constituée suivant acte d'Emile Schlessler de Luxembourg en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1557 du 29 octobre 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Olivier Naudin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Révocation des anciens administrateurs Chantal Bourgasser et VANAGAN S.A.;

- Nomination de deux administrateurs;

- Révocation du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- Révocation de l'administrateur-délégué Miloud Akdime;
- Modification du pouvoir de signature et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée révoque les administrateurs:

Chantal Bourgasser, responsable administratif, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 67B, route de Remich.

La société VANAGAN S.A., avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

et leur donne décharge de leurs fonctions.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme administrateurs pour une durée de six (6) ans, en remplacement des administrateurs révoqués:

Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare,

Guy Bernard, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., avec siège à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté et lui donne décharge de ses fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée de six (6) ans, en remplacement du commissaire révoqué:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur-délégué Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare et lui donne décharge de ses fonctions.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature et par conséquent le troisième alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (troisième alinéa).** La société se trouve engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de Monsieur Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Naudin, Ch. Demichelet, M. Akdime, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2006, vol. 470, fol. 54, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 juin 2006.

R. Arrensdorff.

(061605.4/218/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ALIZEE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 88.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 juin 2006.

R. Arrensdorff.

(061606.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EURO-SILIKON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn.
R. C. Luxembourg B 102.769.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société EURO-SILIKON, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060470.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

NIVALCON IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 53.792.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(060489.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CoLife, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.000.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 106.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07403, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Reveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(060490.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

IMMOLYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.406.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(060492.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CoTime, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.000.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 107.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07406, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Reveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(060493.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

HOFIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 35.343.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(060494.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ColTime S.à r.l. & ColLife S.à r.l., S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.000.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 107.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Reveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(060495.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.314.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(060497.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

COLIVRY (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 86.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Reveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(060499.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.908.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07319, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour la Société

A. Hauglustaine

Administrateur délégué Directeur

(060544.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ZIDAL PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 117.276.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 juin 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ZIDAL PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

b) Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.

Before Us, M^e Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

here represented by Mrs Cécile Gadisseur, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy under private seal, dated 12 June 2006,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is ZIDAL PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder SECHEP INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year, five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 19. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1.- The number of managers is set at two.

2.- Are appointed as managers for an unlimited period:

a) Mr Alain Heinz, director of companies, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

b) Mr Charles Meyer, chartered accountant, born in Luxembourg, on 19 April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of one manager.

3.- The address of the company is fixed at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: C. Gadisseur, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, vol. 153S, fol. 92, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

E. Schlessler.

(061473.3/227/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

TOIT POUR TOI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 2, rue du IX Septembre.

R. C. Luxembourg B 69.446.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 juin 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2006, volume 28CS, folio 76, case 7, que L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de reconstituer le Conseil d'Administration en nommant comme nouveaux administrateurs pour un terme de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

- 1) Madame Lysiane Guillou, commerçante, demeurant à L-4996 Schouweiler, 17-19, rue de la Résistance;
- 2) Monsieur Jean-Pierre Guillou, commerçant, demeurant à L-4996 Schouweiler, 17-19, rue de la Résistance;
- 3) Mademoiselle Katell Guillou, employée privée, demeurant à L-4996 Schouweiler, 17, rue de la Résistance.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe pour un terme de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 7 des statuts de la société, d'autoriser et de mandater le Conseil d'Administration d'élire en son sein Mademoiselle Katell Guillou, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, les administrateurs étant tous présents, se sont réunis en Conseil d'Administration, qui après délibération, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Mademoiselle Katell Guillou, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature pour un terme de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(062460.3/230/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

IMMO MALI, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 33.415.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(060500.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

ARSAUDI BENELUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.146.

Luc Deblander a démissionné de son poste d'administrateur de la société ARSAUDI BENELUX S.A. (R.C. Luxembourg B 92.146) avec effet au 10 mai 2006.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060517.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CODEJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 71.771.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA, S.à r.l.

Signature

(060545.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

MFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 99.690.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04480, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société MFT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(060581.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

REAL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Bigonville, 50, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 99.441.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA, S.à r.l.

Signature

(060549.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BDS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 89.043.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

BDS-LUX S.A.

E. Sander

Managing Director

(060569.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BDS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 89.043.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

BDS-LUX S.A.

E. Sander

Managing Director

(060571.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BDS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 89.043.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

BDS-LUX S.A.

E. Sander

Managing Director

(060572.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

TOPDANMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 33.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06078, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060570.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

FOLABIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 117.287.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the seventh of June.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

SAFASON CORPORATION S.A.H., a company existing and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, currently in the process of registration with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary of June 7th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»), here represented by Grégory Guissard, private employee residing in Luxembourg, by virtue of one proxy established in Riyadh, on 22 May, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the person appearing, acting as here above stated and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a «société à responsabilité limitée»:

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» under the name of FOLABIN.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the shareholders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Art. 5. The capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred) each.

The one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed as follows:

1. SAFASON CORPORATION S.A.H., prenamed	125 shares
Total	125 shares

The shares have been fully paid up by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro.

Art. 6. Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

Art. 7. Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Art. 8. The company is administered by at least one director, who is designated by the shareholders. The powers of each director and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Art. 9. The company's financial year runs from the first day of January to the last day of December of each year, with the exception of the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on the last of December 2006.

Art. 10. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the director will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 11. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the directors, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

Art. 12. The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the shareholders or of a director.

Art. 13. In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

Art. 14. The heirs, the representatives, the assigned or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

Estimate

For the purposes of the registration, the capital is valued at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The company will be administered by:

- Mr Mohamed Eyad Kayali Kayali.

The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the company is fixed at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SAFASON CORPORATION S.A.H., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, actuellement en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»), ici représentés par Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Riyadh, le 22 mai 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination FOLABIN.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger.

Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

SAFASON CORPORATION S.A.H., préqualifié	125 actions
Total	125 actions

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées moyennant apport en espèces de douze mille cinq cents euros.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

Art. 14. Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à douze mille cinq cents euros.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille euros.

Décision de l'associé unique

1) La société est administrée par:

- Monsieur Mohamed Eyad Kayali Kayali.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Guissard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 72, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

J. Elvinger.

(062126.3/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.